

CAUX ESTUAIRE

Projet de communauté urbaine autour de la CODAH

Vent debout contre la fusion

La CODAH a entériné au conseil de la semaine passée son projet de fusion avec les communautés de communes de Criquetot-l'Esneval et Caux Estuaire pour former une communauté urbaine. La réponse d'une partie des élus de Caux Estuaire n'a pas traîné.

La CODAH veut constituer une communauté urbaine. Comme nous le titrons dans notre édition de la semaine dernière, la CODAH (communauté d'agglomération du Havre), réunie en conseil communautaire le mardi 20 février, souhaite par la voix de son président, le maire du Havre Luc Lemonnier, fusionner avec les communautés de communes du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire pour former une communauté urbaine aux compétences et aux dimensions significativement rehaussées.

« Pas de mariage sans fiançailles »

Le nouvel ensemble pèserait 275.000 habitants et 54 communes, rejoignant ainsi le cercle des trente plus grandes agglomérations françaises, tout en bénéficiant de dotations financières revalorisées (10 millions d'euros supplémentaires par an). Les élus de la CODAH porteurs de ce projet d'élargissement espèrent le voir concrétiser dès 2019, avec une série de votes en conseils communautaires et municipaux dans les prochains mois.

Énoncée comme cela, l'affaire semble entendue. Seulement voilà, comme le dit Anne-Marie Vignal, adjointe à la mairie d'Épre-rot assise à la grande table de la mairie de Sainneville, « on ne fait pas de mariage sans fiançailles ! » A ses côtés, en ce mardi matin, une bonne partie des représentants des communes de la communauté de communes de Caux Estuaire. Sont présents les maires ou adjoints des Trois-Pierres, de La Remuée, de Sainneville-sur-Seine, de La Cerlangue, d'Épre-rot, d'Oudalle, de Sandouville. Manquent à l'appel Saint-Vincent

et Gommerville, excusés. « Mais ils sont avec nous », affirme Denis Merville, hôte de ce point presse organisé en réaction à l'annonce de la semaine précédente.

La mort des villages ?

Cela fait près de dix ans que des projets de fusion reviennent à intervalles réguliers. « Déjà sous Rufenacht, qui nous avait promis l'autoroute gratuite en contrepartie », se souvient Denis Merville dans un sourire. Dix ans plus tard, rien n'a changé : les élus présents autour de la table ne voient pas très bien ce qu'ils auraient à gagner pour leurs administrés, dans ce qu'ils appellent une « OPAI, opération publique d'annexion inamicale ». « Clairement, on va nous déshabiller, nous, communes rurales, en nous privant de la compétence urbanisme par exemple, qui est essentielle, s'emporte un élu. C'est la mort des villages ! Les décisions seront prises au loin par une technocratie qui méconnaît notre territoire. »

L'enjeu est limpide pour les édiles : garder la main sur leur territoire, et ne pas se retrouver « uniquement bon à réparer les nids de poule et célébrer les mariages ». Craignant pour leurs prérogatives, ils dénoncent par-delà la méthode employée par les décideurs de la CODAH. « Pourquoi maintenant ? s'interroge Denis Merville. N'aurait-il pas mieux fallu attendre la fin de la mandature actuelle, en 2020 ? Ils disent ne pas vouloir interférer avec les enjeux des municipales, mais nos administrés ne nous ont pas élus pour mener à bien ce projet qui nous fera perdre à terme tout pouvoir décisionnaire. Ce sera pour eux la fin d'un vrai service de proximité. »



Une partie des conseillers communautaires de Caux Estuaire rassemblés autour de leur hôte Denis Merville (au centre)

« Plus une absorption qu'une fusion »

Décidément pas avare en formule choc, Anne-Marie Vignal lâche : « Ça ressemble pour l'instant plus à une absorption qu'à une fusion ! Si cela reste en l'état, ce ne sera plus de l'intercommunalité mais de la supra-communalité. »

Il faut dire que la manière employée du côté de la CODAH a eu jusque-là de quoi effrayer les conseillers communautaires de Caux Estuaire. Ils dénoncent la forme de l'annonce - « Nous avons tout appris par les médias, sans rencontrer Luc Lemonnier, ni recevoir le moindre document

en amont » - et le calendrier qui semble se dessiner : « Aucune simulation ou réunion publique ne semble prévue. L'avis des administrés compte-il si peu ? Nous avons simplement trois mois, jusqu'au vote prévu en intercommunalité en juillet, pour en discuter. C'est trop peu, bien sûr ! »

David contre Goliath

Si, comme le soupçonnent les élus présents, cette stratégie du passage en force est sciemment employée par la CODAH, eux disposent toujours d'une riposte : à 11 communes contre sur 16 lors du vote, ils auront la minorité nécessaire pour bloquer le projet. Ne leur reste plus que deux com-

munes à rallier à leur cause. Idem dans leurs conseils municipaux respectifs : il faut que les conseillers votent aux deux tiers contre pour désengager une commune.

Tout cela pourrait toutefois être caduc en cas de décision contraire de la préfète Fabienne Buccio, qui a statutairement le dernier mot sur ce dossier. « Et qui a autorité sur elle ? », lance un élu. Rires jaunes dans la salle, qui ne connaissent trop bien la réponse : Edouard Philippe, actuel Premier ministre, ancien maire du Havre, dont Luc Lemonnier fut longtemps l'adjoint. Pour les élus ruraux, la partie s'annonce plus que serrée.

■ BLAISE DIAGNE

Au château de Gromesnil

Musique et gastronomie

Le chef Régine Boidin et l'école de musique Caux Estuaire associent leurs talents pour concocter une agréable soirée sous le signe de la musique et de la gastronomie, le vendredi 23 mars, à 19 heures. Dans le cadre du château de Gromesnil, vos papilles s'éveilleront au rythme du programme musical spécialement créé en accord avec les plats imaginés par Régine.

Le concept ? A chaque salle son ambiance musicale et son buffet accordé. Au menu, donc :

- Si Bach avait connu... le marimba. *Prélude et Sarabande, Suite n°3 pour violoncelle BWV 1009* de J.-S. Bach, associés à des pièces cocktail apéritives à base de saucisses allemandes ;
- Assortiment de douze cordes (duo de guitares), Stevie Wonder et Django Reinhardt, les Beatles, accompagnés de mini-cocottes de poulet fumé Louisiane, sauce à la menthe ;
- Soprano lyrique et piano, récitatif et air de *Caro nome che il mio* de Verdi, accompagnés d'un

risotto aux champignons, roquette et parmesan ;

- Point de bulles pour la flûte... et sa guitare (duo flûte, guitare) : musiques sud-américaines, accompagnées d'empanadillas farcis au thon et aux poivrons ;

- Cordes frappées / frottées, quatuor pour piano et trio à cordes de R. Schumann, accompagnés d'une kartoffeln Salat : pommes de terre, oignons rouges, concombre et ciboulette ;

- Assortiments de 5 zéphyrus : 3 pièces brèves de J. Ibert pour quintette à vents (flûte, hautbois, basson, clarinette, cor) accompagnées d'une mousse légère au chocolat et noisettes grillées ;

- Quand la java s'en va... : quartet de jazz et cheesecake au citron.

Inscription obligatoire en ligne sur www.caux-estuaire.fr avant le 18 mars. Tarif unique : 45 € (prix incluant le repas sous forme de buffet dînatoire, un apéritif et un verre de vin - softs à volonté)

Foire agricole

La 140^e édition approche

Saint-Romain-de-Colbosc organisera sa 140^e foire agricole samedi 10 mars, de 9 à 13 heures. Les concours se succéderont en matinée, pour les bovins places Foch et des Anciens-Combattants, pour les équidés place Théodule-Benoist. Les ovins et caprins relie-

ront ces deux places.

Une exposition avicole aura lieu de 9 à 16 heures, salle des expositions. Une exposition photo retraçant la foire aux bestiaux d'hier à aujourd'hui sera visible toute la journée.

Depuis plus de 45 années et toujours au service des familles en deuil

Pompes funèbres
A. Mousse & Fils

Une famille au service
des familles

Chambre funéraire

Transfert
de corps

Inhumations

Crémations

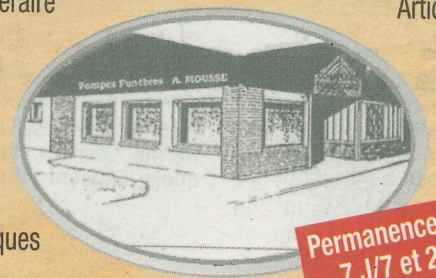
Contrat obsèques

Articles funéraires

Marbrerie

Caveaux

Monuments



Permanence assurée
7 J/7 et 24 H/24
en cas de décès



1, rue du Bassin,
76430 Saint-Romain-de-Colbosc

Tél. : 02 35 20 55 38

Email : pfmousse@orange.fr

